

REGLEMENT DU CIRCUIT SUR GLACE

- A renvoyer avec le bulletin d'inscription -

- 1) Il est interdit d'utiliser le circuit sans autorisation.
- 2) Tous les véhicules doivent être assurés en Responsabilité Civile.
- 3) L'échappement doit être muni d'un silencieux efficace et conforme sous peine d'exclusion du circuit.
- 4) Les véhicules doivent être conformes aux normes anti-pollution.
- 5) Les équipements antidérapants doivent être réglementaires (*).
- 6) Les cônes déplacés doivent être remis à leur place.
- 7) Les spectateurs ne doivent pas se trouver sur le circuit.
- 8) Ceinture de sécurité ou casque pour les quads sont obligatoires.
- 9) Une distance de sécurité doit être maintenue entre les voitures.

En cas d'accrochage, le véhicule tamponneur est responsable.

10) Lors de la mise à disposition du circuit, la responsabilité de l'école ne peut être engagée en cas d'accident.

Informations d'homologation :

Equipements pneumatique :

Sont autorisés : Pneus été, pneus neige, pneus cloutés de série réglementaires (hauteur clou max 1,8 mm).

Sont interdits : Pneus cloutés compétition : C5 - GF 51 – NF 50 - Burzet rally, Canonica Rally,... Attention devant le manque de froid et de glace ces 3 dernières années, des contrôles stricts seront effectués et l'accès au circuit sera interdit aux contrevenants !

Le _____ à _____ .

Nom & Prénom :

Signature du propriétaire du véhicule :

